Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_053-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-053**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 octobre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Objet : Foncier – Acquisition à l'amiable d'un immeuble sis « la Croix Saint Jacques » (cadastré AL 348) – Vente Monsieur Jean-Luc SARRANT / Commune de Toury - Décision

Le jeudi 10 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 03 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GERAY, Mme Karine NOLL, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. Alain GÉRAY donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chrystelle MARY

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_053-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal de la commune,
Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, approuvé le 9 mai 2022 ;
Vu le plan de zonage et le règlement du PLUi s'y afférant, identifiant la parcelle susmentionnée ;

Considérant que la parcelle, sise la Croix Saint Jacques (cadastrée AL 348) est située en zone Ne du PLUi,
Considérant que cette parcelle d'une contenance de 3 800 m² est non-bâtie ;
Considérant l'accord de principe de Monsieur Jean-Luc CHARTIER de céder ce bien à la Commune de Toury au prix de 9 000 € ;
Considérant l'obligation pour la Collectivité de saisir les services des Domaines pour toute acquisition amiable dont le montant serait supérieur à 180 000 € ;
Considérant que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AL 348, l'avis des Domaines n'est pas requis puisque le montant est estimé à 9 000 € ;
Considérant alors qu'il y a lieu de se prononcer sur l'opportunité d'achat de cette parcelle, sise « la Croix Saint-Jacques » et cadastré AL 348 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ACQUÉRIR** à l'amiable la parcelle cadastrée AL 348 ; bien immobilier appartenant à Monsieur Jean-Luc SARRANT ;
- **FIXE** le montant de cette acquisition à 9 000€ ; les honoraires du Notaire resteront à définir ; quant aux frais d'acte et d'enregistrement, ils seront à la charge de la commune de Toury ;
- **DESIGNE** pour la Collectivité, Maître Chloé WISSOCQ, Notaire (4 rue de l'Abbaye Saint Denis – 28310 TOURY) pour formaliser ces mutations immobilières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les organismes bancaires pour obtenir l'emprunt nécessaire à la réalisation de la présente acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes se rapportant à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2024 ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Chrystelle MARY

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 18/12/2024
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 18/12/2024

Le Maire,
Laurent LECLERCQ